



La compagnie des eaux pas très réactive!!

Par **sophieg_old**, le **19/09/2007** à **11:04**

Bonjour,

J'ai demandé à faire un branchement à l'eau potable à la SAUR pour la construction de ma maison le 18/07/2007 (envoyé par courrier avec AR). A ce jour, je n'ai reçu aucun devis et bien sur les travaux ne sont toujours pas réalisés. Y a t il un recours possible pour les obliger à effectuer les travaux rapidement sachant que je paye une commission d'engagement à la banque pour le prêt que j'ai effectué et que bien sur, le constructeur est en droit de revoir son devis (le constructeur ne peut commencer les travaux sans l'eau potable pour des raisons de sécurité)?

Avec mes remerciements